

Plan de mobilité

Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA



Table des matières

1	Préambule	3
2	Accès.....	4
3	Enjeux et objectifs	5
4	Mesures en place	5
4.1	Gestion du stationnement.....	5
4.2	Covoiturage	6
4.3	Mobilité douce	6
4.4	Transports publics	7
4.5	Mesures complémentaires	7
5	Déplacements professionnels	8

1 Préambule

Conformément à la Loi sur la Mobilité du canton de Fribourg, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, « toute entreprise et administration publique de plus de 50 équivalents plein temps doit disposer d'un plan de mobilité visant à définir et optimiser les déplacements qu'elle engendre » (art. 49 al. 1). Ce plan doit être soumis à la Commune dans un délai de deux ans.

Un premier plan de mobilité a été élaboré en 2019, à l'occasion du déménagement du site de Fribourg vers le site de Givisiez (G7). Diverses mesures avaient alors été mises en place pour assurer une accessibilité optimale pour l'ensemble des collaborateur·rices. Ces dispositifs ont été ajustés et étendus au fil des années pour répondre à l'augmentation significative du nombre d'employés.

En 2023, une enquête de mobilité a été réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, suivie en 2024 d'un calcul d'accessibilité multimodale à l'aide d'un outil de cartographie et de navigation.

Ces analyses permettent de connaître les moyens de transport utilisés par le personnel et d'évaluer les possibilités de report modal vers des solutions plus durables.

Sur cette base, des mesures complémentaires seront proposées pour renforcer celles déjà en place, en privilégiant les plus pertinentes. La communication autour des mesures de mobilité a également été entièrement revue et améliorée, notamment grâce à une diffusion optimisée sur l'intranet.



2 Accès

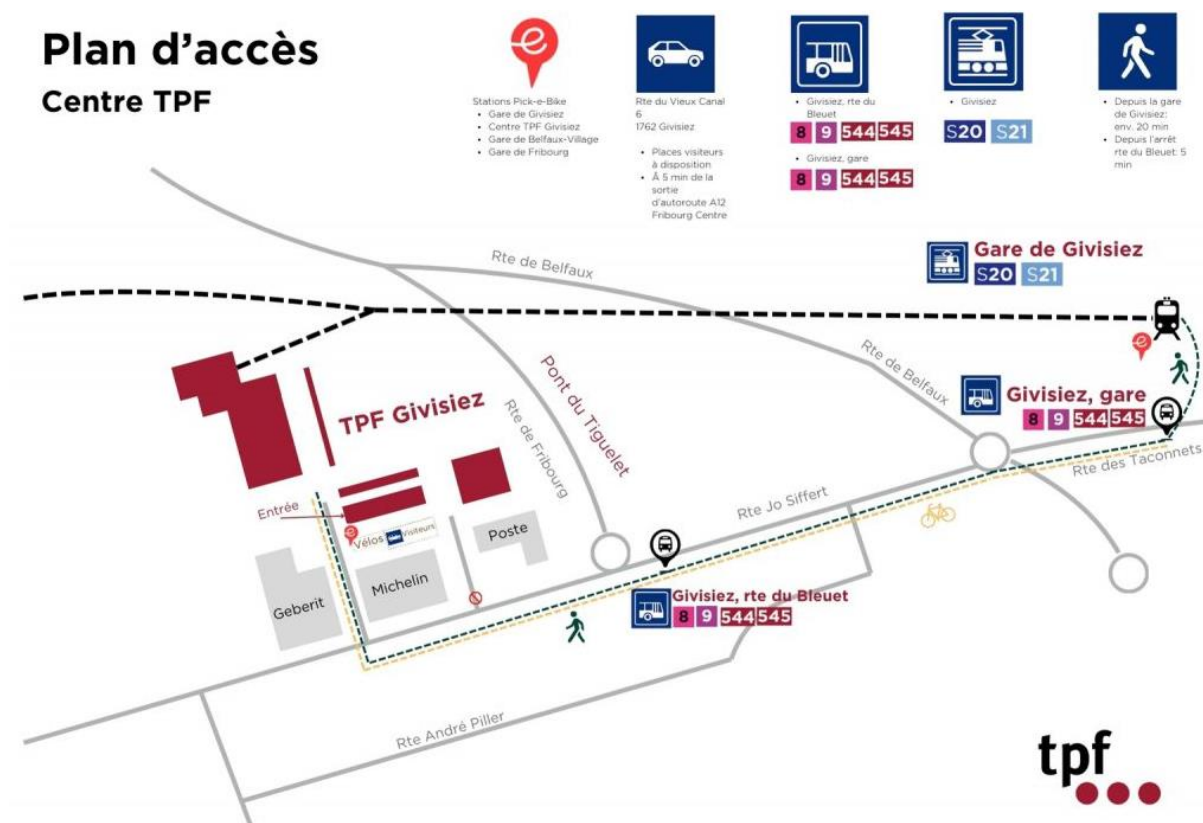
Le site de Givisiez est facilement accessible en transports publics et en voiture.

Depuis la gare de Givisiez, à laquelle un train direct depuis Fribourg arrive toutes les 15 minutes, 15 minutes de marche environ sont nécessaire pour atteindre le bâtiment G7. Les lignes de bus TPF 8 et 9 desservent également le site (arrêts Givisiez, Route du Bleu et Givisiez, Route des Fluides) avec une fréquence de passage toutes les 15 minutes. Le temps de parcours à pied depuis ces arrêts est d'environ 5 minutes.

La ligne 9 (Pérolles – La Faye) relie la gare de Fribourg à Granges-Paccot, à la gare de Givisiez, puis longe la Route Jo Siffert jusqu'à Corminboeuf, avec un passage toutes les demi-heures. De même, une des branches de la ligne 8 (Fribourg – Givisiez – Corminboeuf) assure également une liaison toutes les demi-heures en passant par la gare de Givisiez et la Route Jo Siffert.

Les collaborateur·rices peuvent également utiliser les courses de service pour leurs déplacements entre le bâtiment G7 et la gare de Fribourg. Les horaires de ces courses de service sont disponibles sur l'intranet.

En voiture, le site se trouve à 5 minutes de la sortie d'autoroute Fribourg-Centre. Pour les cyclistes, une piste cyclable bidirectionnelle longe la Route Jo Siffert.



3 Enjeux et objectifs

Les TPF, en raison de leur domaine d'activité et de leur ancrage local, aspirent à encourager activement les mobilités alternatives à la voiture pour les collaborateur·rices. Le plan de mobilité s'intègre dans une politique interne plus large, axée sur le développement durable et la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise.

Dans ce contexte, les objectifs du plan de mobilité s'organisent suivant 3 axes :

L'efficacité économique

- Amélioration de l'accessibilité des sites de travail (en particulier celui de Givisiez) grâce à des besoins en stationnement maîtrisés et des alternatives multiples et efficaces

La solidarité sociale

- Intégrité de traitement des collaborateur·rices, reposant sur une analyse juste des besoins de chacun en termes de mobilité
- Promotion de la santé des collaborateur·rices, par une activité physique favorisée, une diminution des facteurs de stress et une amélioration de la sécurité dans les déplacements

Responsabilité environnementale

- Développement d'une image d'entreprise responsable, crédible et cohérente par rapport à ses clients, partenaires et commanditaires
- Incitation des collaborateur·rices de l'entreprise à un comportement de mobilité durable

A cela s'ajoutent des objectifs spécifiques :

- Favoriser le report modal en complétant le catalogue de mesures existant
- Réduire fortement les kilomètres réalisés avec les véhicules privés pour les déplacements professionnels.

4 Mesures en place

4.1 Gestion du stationnement

Mesure	Détails
Gestion du stationnement	Parking intérieur payant Parking extérieur gratuit pour le personnel avec horaires irréguliers Droit à une place de parc soumis à des critères d'attribution et reconsidéré chaque année Flexibilité d'usage du parking (réservation/libération ponctuelle via une application)

Un parking souterrain est mis à disposition des collaborateur·rices ayant des horaires réguliers. L'accès, payant, est encadré par un règlement de stationnement qui repose sur plusieurs critères d'attribution, tels que la mobilité réduite, la présence de jeunes enfants ou la durée du trajet domicile-travail. L'attribution des places est réévaluée chaque année.

La gestion du parking est facilitée par l'application CommuteRank, qui permet une utilisation flexible : les collaborateur·rices sans place attitrée peuvent en réserver une ponctuellement, tandis que les

titulaires de places peuvent les libérer temporairement en cas d'absence. Cette organisation optimise l'occupation du parking, garantissant ainsi un accès fluide sans problème de saturation.

Pour le personnel ayant des horaires irréguliers, des places extérieures gratuites sont disponibles grâce à l'attribution d'un macaron spécifique.

Des places visiteurs viennent compléter l'offre en stationnement sur le site.

4.2 Covoiturage

Mesure	Détails
Avantages équipe de covoiturage	Prix réduit du stationnement (30.-/mois) Mise en relation des covoitureurs via l'application de gestion du stationnement commuteRank Possibilité de covoiturage ponctuel
Plateforme Frimobility	Outil gratuit de mise en relation des potentiels covoitureurs via le portail de Frimobility

Malgré les mesures actuelles visant à encourager le covoiturage, cette pratique reste peu répandue parmi les collaborateurs et collaboratrices du site de Givisiez. Des actions supplémentaires sont envisagées pour en promouvoir l'adoption et renforcer son attractivité.

4.3 Mobilité douce

Mesure	Détails
Aires de stationnement vélos	Couvert à vélos extérieur Aire de stationnement abritée et protégée en intérieur (dans parking souterrain)
Accès douches et vestiaires	Accès aux douches et vestiaires des chauffeurs
Petits outillages de réparation	Mise à disposition d'outils pour dépannage
Pick e-Bike	Vélos en libre-service, avec tarif préférentiel pour les collaborateur·rices : uniquement temps d'utilisation facturé (0.10ct/min au lieu de 0.35ct/min) Stations disponibles à proximité du site G7 : devant le bâtiment administratif, Gare de Fribourg, Gare de Givisiez, Gare de Belfaux-Village, Gare de Belfaux-CFF
Campagnes de promotion de la mobilité douce	Bike to Work Active Challenge Campagne de révision des vélos
Offres avec des partenaires pour l'achat de vélos et d'équipements	Détails des offres collaborateurs sur l'intranet interne

Cette pratique connaît depuis plusieurs années un certain essor auprès des collaborateurs et collaboratrices des TPF. D'ailleurs, l'analyse d'accessibilité multimodale réalisée via l'API Google Maps Directions révèle qu'il existe encore un potentiel significatif pour développer ce mode de mobilité. Par conséquent, de nouvelles mesures seront mises en place au cours des cinq prochaines années afin d'encourager davantage cette pratique.

4.4 Transports publics

Mesure	Détails
Gratuité du demi-tarif	Tous les collaborateurs peuvent bénéficier d'un abonnement demi-tarif gratuit qui permet de voyager gratuitement sur le réseau TPF
Tarif préférentiel pour l'achat d'un abonnement général (AG)	Pour les collaborateurs CCT et leur famille
Courses de service	Possibilité pour les collaborateur·rices d'utiliser les courses de service entre Givisiez et la gare de Fribourg

En cohérence avec son champ d'activité, l'entreprise propose un large éventail d'abonnements et de billets à tarifs préférentiels pour favoriser l'usage des transports publics, tant pour les déplacements domicile-travail que pour les loisirs.

Pour faciliter l'accès au site de Givisiez, les courses de service sont mises gratuitement à disposition des collaborateur·rices depuis la gare de Fribourg. De plus, des vélos électriques Pick e-Bike sont à leur disposition aux gares de Fribourg, Givisiez, Belfaux-Village, et Belfaux-CFF, permettant ainsi des options de mobilité durable et flexible.

4.5 Mesures complémentaires

Services sur site

Un restaurant d'entreprise est disponible sur le site de Givisiez, offrant des tarifs préférentiels aux collaborateur·rices des TPF. Cette initiative contribue notamment à réduire le trafic automobile à l'heure de midi en facilitant les repas sur place.

Politique de télétravail

Le télétravail est autorisé jusqu'à deux jours par semaine pour les collaborateur·rices travaillant à plein temps. Cette mesure vise également à diminuer les déplacements domicile-travail et à réduire ainsi l'impact environnemental.

Challenges de mobilité

Divers challenges de mobilité, tels que Bike to Work et Active Challenge, sont organisés chaque année pour encourager les modes de transport actifs et renforcer l'engagement des collaborateur·rices en faveur de la mobilité durable.

5 Déplacements professionnels

Les déplacements professionnels représentent une part significative des coûts de fonctionnement des services de l'entreprise. Des études internes ont été réalisées pour atteindre les objectifs suivants :

- Réduire de manière substantielle les kilomètres parcourus en voiture privée dans le cadre des déplacements professionnels,
- Optimiser les déplacements professionnels aux TPF en termes de coûts et de durabilité,
- Adopter un comportement exemplaire en matière de mobilité, en tant qu'acteur clé de la mobilité cantonale.

Ces actions visent à aligner les pratiques de l'entreprise avec ses engagements financiers et environnementaux, tout en renforçant son rôle de modèle dans le domaine des transports durables

Ainsi, dans la convention collective de l'entreprise figurent les principes suivants : Un.e collaborateur.ice peut, exceptionnellement et avec l'accord de son responsable, utiliser son véhicule personnel pour des déplacements professionnels et être indemnisé à hauteur de CHF 0.70 par kilomètre. Cependant, il.elle doit prioriser les transports publics, les voitures de service ou le service « Mobility ». Aucune indemnité kilométrique n'est accordée pour les trajets dans un rayon de cinq kilomètres ou moins de son lieu de travail ou de résidence

Il est envisagé dans les années à venir d'augmenter la flotte de véhicules d'entreprise et développer un système de gestion et réservation accessibles à l'ensemble des collaborateur.ices afin de rationaliser leur usage.